



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/581/Corr.1  
1 août 1997

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS  
et FRANÇAIS

---

ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la construction des véhicules

PROJET DE COMPLÉMENT 1 A LA SERIE 03 D'AMENDEMENTS  
AU RÈGLEMENT No. 83

(Emissions des véhicules des catégories M<sub>1</sub> et N)

Rectificatif 1

Note : Le texte reproduit ci-après contient des modifications de forme.

Annexe 9, point 4, corriger comme suit :

"4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES CARBURANTS DE REFERENCE GPL

		Carburant A	Carburant B	Méthode d'essai
Composition:				ISO 7941
C3	% vol.	30 ± 2	85 ± 2	
C4	% vol.	complément	complément	
<C3, >C4	% vol.	max. 2 %	max. 2 %	
Oléfines	% vol.	9 ± 3	12 ± 3	
Résidu d'évaporation	ppm	max. 50	max. 50	NFM 41-015
Contenu en eau		néant	néant	contrôle visuel
Soufre	ppm en masse */	max. 50	max. 50	EN 24260
Sulfure d'hydrogène		néant	néant	
Corrosion du cuivre	taux	classe 1	classe 1	ISO 625 1 **/
Odeur		Caractéristique	Caractéristique	
MON		min. 89	min. 89	EN 589 annexe B

\*/ Valeur à déterminer dans les conditions normalisées (293,2 K (20°C) et 101,3 kPa).

\*\*/ Cette méthode risque de ne pas pouvoir déterminer avec précision la présence de matériaux corrosifs si l'échantillon contient des inhibiteurs de corrosion ou d'autres composants chimiques qui réduisent la corrosivité de l'échantillon envers la lame de cuivre. Par conséquent, il est interdit d'ajouter de tels produits dans le seul but de fausser la méthode d'essai."